

Association "Bien vivre au Bois-d'Oingt et en Pays beaujolais"

Circulation au Bois-d'Oingt

L'association a organisé, le samedi 9 janvier 2016, à l'ancienne église du Bois-d'Oingt, une réunion d'information et d'échanges ouverte à toutes les personnes intéressées par les questions de circulation et de voirie au Bois-d'Oingt.

Ces questions concernent tout à la fois, les habitants du centre du village et des hameaux, mais aussi ceux des villages alentours qui utilisent les commerces et services.

Cette réunion avait été jugée nécessaire, suite au vote par le Conseil municipal du 17 décembre du projet de remise en double sens de la rue Peignaux-Dame, sur toute sa longueur. La commune n'a organisé aucune concertation publique avant de prendre cette décision, et l'association souhaitait donner des informations sur ce projet et recueillir l'avis des habitants.

Si les problèmes de circulation affectent de nombreux quartiers du Bois-d'Oingt, il faut reconnaître que la plupart des difficultés se concentrent sur la place de La Libération et les rues qui y aboutissent ou la traversent. Deux routes départementales passent sur cette place, et ces dix dernières années, la circulation n'a cessé d'y croître.

La projection d'une vidéo de quelques minutes montrant la circulation au carrefour de la rue du 11 Novembre et de la rue Peignaux-Dame a permis de se rendre compte du nombre et de la variété de véhicules, circulant en même temps, et arrivant de tous côtés.

Les vidéos enregistrées à différents moments prouvent que, si le maximum est atteint aux heures de sortie des écoles et du travail, c'est bien toute la journée que la circulation est active et les piétons nombreux.

Pourquoi ces problèmes de circulation ?

Le village est organisé depuis toujours avec des voies en étoile à partir du centre, voies souvent étroites, impossibles à élargir aujourd'hui que des constructions y ont pris place.

La population du Bois-d'Oingt augmente :

350 nouveaux logements ont été construits depuis 1999, augmentant de 53% le nombre de résidences principales (655 résidences principales en 1999, 1005 en 2015), sans même compter le fractionnement en plusieurs logements du bâti existant.

La population augmente trop vite, en contradiction avec les recommandations réglementaires (= réalisation de plus de 23 logements par an, alors que l'équilibre serait à seulement dix logements nouveaux par an).

Ces nouveaux habitants disposant d'une ou plusieurs voitures impactent de façon immédiate la circulation buisantine.

La circulation va continuer à augmenter puisque 100 nouveaux logements en deux lotissements, sont prévus très prochainement entre la rue Jacques Cortay, la rue Peignaux-Dame, et le Chemin Rivière de la Cour.

Que dit le PLU sur ces sujets ?

* <http://www.leboisdoingt.org/bo/mairie/infos-communales/plan-local-durbanisme/>
 Site de la commune www.leboisdoingt.org = rubrique Informations communales

La première partie de la réunion a permis de revoir les projets de voirie adoptés dans le PLU en mai 2014, et de faire le point sur le niveau de réalisation des voies de contournement envisagées depuis plus de trente ans. Peu de chose utilisable pour l'instant.

Les tracés des futures voies nouvelles destinées à relier entre elles les branches de cette étoile (voir le diaporama réalisé), ont été examinés tronçon par tronçon. Ces documents sont disponibles sur le site de la commune*, mais cet inventaire a permis aux personnes présentes de mieux comprendre la logique du projet. Logique facile à réaliser en ce qui concernerait le sud, au croisement de la D 39 et de la D 120, mais difficile à évaluer pour la partie Nord, car les tracés se perdent au milieu des terrains et lotissements en cours.

Vu la longueur des voies à réaliser, et le coût des chantiers nécessaires, il est probable que peu de choses pourront se faire pendant ce mandat. Il faudra plusieurs dizaines d'années.

Quelles sont les priorités ? Comment éviter la place de la Libération ?

La mise en double sens de la rue Peignaux-Dame, va-t-elle permettre immédiatement d'améliorer la situation ou au contraire la dégrader ?

Débats et questions abordées:

Les personnes présentes ont suivi avec attention la présentation.

Les premières interventions ont porté sur l'information. Combien d'habitants ont eu connaissance du projet ? Rares sont ceux qui achètent le journal. L'ordre du jour du Conseil n'a pas été affiché sur le site de la commune et le public présent au conseil, peu nombreux. Ni les riverains, ni les commerçants n'ont été consultés au préalable. Si l'idée a été évoquée à la commission voirie, le dessin du bureau d'étude n'y a pas été examiné : il a donc été présenté dans l'urgence et sans analyse objective au Conseil. Il aurait fallu étudier les conséquences de la mise en œuvre du projet sur le carrefour, faire des comptages, qui sont simples à réaliser et faire des tests de circulation.

Pas d'information et pas de concertation. Il aurait fallu une réunion publique. Certains rappellent qu'il n'y a pas eu de réunion publique ces dernières années (sauf des présentations de bureaux d'étude).

La rue Peignaux-Dame

La décision de mettre cette portion de rue en sens unique a été prise lors d'un mandat précédent en 2007, à cause des difficultés de circulation et à la demande des piétons et riverains. Les travaux de création du trottoir se sont réalisés en février 2010.

Le bureau d'études chargé en décembre 2015 d'étudier la remise en double sens a envisagé deux hypothèses : la zone 30, ou la zone dite de rencontre. Une zone de rencontre permet

aux voitures de rouler sur les trottoirs pour se croiser. Le dossier, bien que très incomplet, reconnaît que sur 50 à 70 mètres les voitures ne pourront pas se croiser sans franchir le trottoir. Où se réfugieront les piétons? Que se passera-t-il le mardi lorsque les poubelles sont sorties ?

L'accessibilité : les lois insistent sur le confort des piétons. Mais ici, la voiture reprend une place dont on l'avait écartée sept ans plus tôt. Toute difficulté nouvelle de circulation est ressentie bien davantage par les piétons âgés, les personnes en fauteuil roulant, les parents chargés avec des poussettes. Cela les fragilise, ils redoutent tel circuit, ils se hâtent pour éviter le danger. Difficile aussi d'apprendre aux enfants la prudence, où se trouve la chaussée, où se trouve le danger.

Le carrefour est le point majeur des difficultés : il est impossible que la remise en double sens de la rue n'aggrave pas la situation, avec obligation pour les véhicules d'effectuer des marches arrière pour laisser passer les véhicules venant des autres voies.

Les autres voies

Les autres voies difficiles sont évoquées : la rue du 11 novembre, avec ses stationnements et son trottoir trop étroit, alors qu'il aurait été si simple de prévoir un large trottoir avant la construction de l'immeuble du n°30 ; la rue Favre-Bully, qui sert de déviation ; la rue vers la librairie...Même l'avenue Jean Goujon lorsque le chantier sera terminé et les immeubles habités, ne permettra pas facilement à un car de croiser une voiture. Plusieurs rues devraient être mises en sens unique. Mais pour cela, un plan général est à étudier et à organiser en concertation.

La concertation : pourquoi ne pas faire comme dans d'autres communes et créer un dialogue avec les élus, dans des comités de quartier ?

Il faudrait créer des parkings plus à l'extérieur et libérer des espaces pour les piétons dans le centre. C'est l'intérêt des commerces et de leurs clients.

Quand va-t-on arrêter de construire des logements ?

Les voies de contournement prévues, si elles voient le jour, vont attirer plus de circulation dans les autres quartiers, par exemple Chemin Rivière de la Cour, où déjà les semi-remorques de livraison de la supérette ne savent pas où aller faire demi-tour. L'extension de la zone d'activité prévue des deux côtés du Chemin Rivière de La Cour, va accroître les difficultés.

Quel est l'intérêt de vivre à la campagne dans ces conditions ?

Les aménagements d'accès handicapés pour les commerces ne sont pas tous faciles à utiliser : les personnes concernées ne sont pas consultées, alors que cela pourrait éviter des erreurs. Les trottoirs sont très souvent encombrés : il faudrait garder une bande pour le passage.

La situation serait-elle différente si davantage de monde assistait aux conseils municipaux dans le public ?

Où se trouve le nouveau parking dont l'achat vient d'être annoncé par la commune ? Vers le n° 140 de la rue Peignaux-Dame. Ce terrain est en surplomb, derrière les maisons et il ne sera pas facile de voir depuis la rue, si des places sont libres. Deux voitures ne pourront pas se croiser sur la rampe d'accès.

Des conclusions ?

Les problèmes évoqués sont importants car ils conditionnent la qualité du cadre de vie et le maintien d'un commerce actif dans le centre du bourg. Ils sont complexes : ils demanderaient tout un travail d'étude et de réflexion pour un aménagement d'ensemble.

La première urgence serait de dégager la circulation qui va aux collèges et donc de donner priorité à la voie de la partie Nord-ouest ; mais il ne faut pas la faire passer dans le terrain en pente traversant le futur lotissement comme prévu sur les plans du PLU. Les lotissements prévus dans cette zone seront à la charge d'un aménageur, qui d'une façon ou d'une autre fera payer à ses clients ou à la commune ce coût supplémentaire. En plus des conditions techniques de réalisation rendues difficiles par la pente, les délais seront aussi très longs et les terrains concernés n'appartiennent pas à la commune.

La solution prévue dans le PADD, mais à plus longue échéance, d'une route entre les collèges et le carrefour de Font-Molaise, pourrait se réaliser en deux temps : construction du rond-point de Font-Molaise et de la voirie vers les collèges, en y incluant le chemin piéton prévu au PLU pour la liaison avec les terrains de sport, et en gardant la plus grande partie des terres agricoles. A plus long terme, possibilité, si nécessaire, d'urbaniser cette zone.

Si ces questions sont complexes il n'y a pas de raison d'exclure de l'information et de la réflexion les habitants intéressés.

Les interventions des personnes présentes à cette réunion, ont montré qu'il était possible d'avoir un dialogue très constructif, d'échanger des idées et d'avoir envie de poursuivre cette réflexion. Nous espérons que la commune reprendra à son compte ce besoin exprimé et fera des propositions.

L'association envisage de son côté, de poursuivre ce travail entamé sur le développement de la commune en proposant d'autres rendez-vous de dialogue, par exemple tous les trois mois.